

Règlement

Course de tsaroulets
(caisses à savon)



Dans les rues du village de Sembrancher

Le 27 août 2022

Manifestation organisée par

La Stéphanie de Sembrancher

Président du CO : Martin Terrettaz : 078 / 757 14 41 / martin.terrettaz@gmail.com

Responsable de course : Thierry Voutaz : 079 / 448 24 51 / tvoutaz@gmail.com

Inscriptions : Vanessa Ribordy : 079 / 238 86 15 vanesss2985@gmail.com

1. Généralités

1.1 Evènement

Le Samedi 27 août 2022 une course de tsaroulets (caisses à savon) aura lieu dans les rues du village de Sembrancher.

1.2 Sécurité

Le parcours est balisé par des ballots de paille, barrières, matelas, pneus ...

Des commissaires de pistes sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas le modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur piste totalement fermée à la circulation. Des samaritains seront présents.

1.3 Responsabilité des participants

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et **doit être couvert par sa propre assurance**. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants. Chaque pilote est responsable de son véhicule et devra s'assurer qu'aucun tiers ne l'utilise.

1.4 Règles générales

La direction de course (responsable, chronométreur et commissaires) est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement.

Le responsable de course, assisté du chronométreur et des commissaires, est seul compétent pour les épreuves de vitesse. Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du responsable de course.

Chaque véhicule peut compter deux personnes au maximum à son bord. Il est également possible de courir individuellement.

Un pilote ne peut pas refaire une manche d'essai, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions, sauf exception accordée par la direction de course. Un pilote ou son équipage arrivant en retard sera ou seront disqualifié (s).

Note : Un tsaroulet ne peut effectuer qu'une descente par manche. Il ne peut se prêter entre deux pilotes pour la même descente. En revanche, deux pilotes peuvent utiliser le même véhicule et alterner les descentes.

La validation et le contrôle technique des tsaroulets se feront dans la zone définie avant le départ de la course. Un parking d'exposition sera prévu après la ligne d'arrivée.

L'heure du début de la course pourra être modifiée suivant le nombre d'inscriptions.

1.5 Définition

Tsaroulet (caisse à savon) :

Véhicule de type automobile sans moteur, à 3 roues au minimum, ayant un système de direction actionné par un volant ou guidon. Des systèmes de suspensions des roues sont autorisés. Un

système de freinage est obligatoire et son efficacité sera contrôlée avant le départ. Le véhicule doit être dépourvu de pédales et chaînes. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin. La fabrication du tsaroulet doit être effectuée artisanalement. Il se déplace par la seule force de la gravité. Il est composé en bois ou en métal, ou d'objets de récupération. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

Attention ! Les véhicules doivent au minimum respecter les différents points ci-dessous pour participer :

Longueur maximale: 2m70 / Largeur maximale: 1m50 / Hauteur: afin de limiter les risques de déséquilibre, une hauteur de 1m50 - 2m est recommandée, une garde au sol de 30 cm maximum favorise la tenue de route.

2. Règlement général

Ce règlement fait la synthèse de la course de tsaroulets. Il faut bien lire le règlement qui s'adresse à tous. A chacun cependant de fixer le curseur selon ses propres capacités !

On peut s'amuser mais à condition de ne pas faire n'importe quoi. Le règlement technique s'impose à tous.

2.1 Assurance - obligatoire

L'assurance responsabilité civile pour les dommages envers des tiers est obligatoire.

Ce document est à joindre (photocopie ou scan accepté) lors de l'inscription.

2.2 Vêtements des pilotes et copilotes

Pour la descente : Combinaison ou 2 pièces comprenant un pantalon et veste à longues manches, un casque (casque intégral obligatoire), des chaussures solides et fermées, des gants sont obligatoires.

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace.

L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction) des véhicules de courses.

2.3 Lests

Les lests sont strictement interdits.

2.4 Energie motrice

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. sont interdits.

L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle !

L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz d'air comprimé ou autres sources d'énergie sont strictement interdits sur tous les véhicules.

2.5 Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés s'il sont fixés avant le contrôle technique.

2.6 Remorquage

Des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course sont obligatoires. Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangles de remorquage d'au moins 1m50, et muni à chaque extrémité de mousquetons.

L'usage de câble métallique est interdit.

2.7 Géométrie des véhicules

Des systèmes de réglage de la géométrie, de la garde au sol, de la suspension sont autorisés. Des systèmes modifiant les paramètres aérodynamiques du véhicule pendant la course sont autorisés. L'énergie développée pour actionner ces systèmes doit être uniquement mécanique.

2.8 Lubrification et refroidissement

Les systèmes de lubrification ou de refroidissement des organes tournants pendant le parcours sont interdits (par exemple réservoirs, aérosol, etc...).

2.9 Numéros de course

Le dossard sera remis après contrôle technique. Il peut être retiré pendant la course sur décision de la direction de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de tsaroulets ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course.

L'organisateur se réserve le droit de faire figurer des sponsors sur les dossards.

2.10 Responsabilité

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues, (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, protections du pilote, etc. Chaque pilote devra être couvert par une responsabilité civile.

2.11 Contrôle technique

Une homologation obligatoire des tsaroulets sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

L'agrément autorisant le départ est donné dès que le véhicule est jugé conforme aux points évoqués dans le présent règlement. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Le contrôle technique pourra être effectué à tout moment de la compétition. Ceci vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux différents véhicules de course pendant la durée de la compétition et ceci après le premier contrôle technique officiel.

Le pilote et le ou les copilotes se tiennent à la disposition du contrôleur technique en cas de contrôle. Leurs décisions seront irrévocables.

Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote, doivent présenter également leur équipement (casque, gants, protections obligatoires, habillement) et les sangles/mousqueton.

3. Règlement de construction et de sécurité

3.1 Le châssis

Le châssis (qui forme la structure principale portant le véhicule) doit être construit en n'utilisant que des matériaux solides qui garantissent l'invariabilité des diamètres et paramètres techniques donnés par le règlement. Tous les assemblages doivent être solides et réalisés par des soudures,

vis, rivets ou colles de résistance suffisante. La construction du châssis reste libre au constructeur. Les écrous doivent être assurés par des goupilles, des contre-écrous, des bagues d'arrêt en nylon ou des colles et pâtes de freinage de filets.

3.2 Le plancher

Le plancher doit être complet mais il peut être constitué de plusieurs pièces, il doit protéger l'équipage sur toute la longueur de leurs corps et doit être assemblé au châssis.

3.3 Le pare-brise

Un pare-brise peut être mis en place. Il doit être réalisé avec un matériau qui ne puisse pas se briser. S'il est d'une épaisseur inférieure à 4 mm, il doit être protégé sur son épaisseur par du bandage plastique ou caoutchouc. Si l'épaisseur est supérieure à 4 mm, il suffit d'arrondir le bord.

3.4 Les axes

Les axes doivent être de structure acier, et fixés solidement aux essieux ou au châssis sans la possibilité de flexion. Par cela on comprend même la possibilité de fixation de l'axe au châssis en utilisant un fourreau avec des roulements dans lesquels il peut pivoter librement. Cependant, les tsaroulets sans axe construits avec des roues de vélos, tracteurs tondeuses sont acceptés.

3.5 La direction

La direction doit avoir un jeu minimum. Elle peut s'effectuer sur toutes les roues. La direction doit être commandée par un volant ou un guidon. La direction par freinage n'est pas autorisée.

3.6 Les freins

Un système de freinage efficace est obligatoire. Pas de freins au sol.

3.7 Le siège

Des sièges doivent être prévus pour les pilotes, copilotes et fixés au plancher ou au châssis.

3.8 La ceinture ou harnais

La ceinture et/ou harnais est obligatoire pour toutes les catégories. Pour le harnais, un système à 3 points est conseillé, de type rallye. Le harnais doit être porté serré pendant tout le parcours (descente et remontée). Le harnais de protection du pilote ou la ceinture doit passer sur l'arceau ou sur le siège si ce dernier est suffisamment solide. Une ceinture ventrale est tolérée.

3.9 L'arceau de sécurité

L'arceau de sécurité est conseillé (pas obligatoire). Il doit être fixé solidement au châssis sur chaque côté et retenu par un appui fixé à l'arrière du châssis. Le tube utilisé doit être de diamètre minimum 25 mm, épaisseur minimum 2mm.

3.10 Les pneus

Le choix des roues est libre, pneus gonflés. La pression des pneumatiques doit être suffisante. Aucune tolérance ne sera permise. Tout pilote doit respecter la pression prévue par les pneus utilisés. Des pneus pleins peuvent être utilisés.

3.11 La piste

Toutes marques ou signes d'aide aux trajectoires et/ou aux freinages sont interdits sur la piste. (Les routes, protections, etc...). Les pilotes doivent respecter les consignes de sécurité.

3.12 Les sanctions

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition, ceci sans aucune dérogation ni remboursement.

3.13 Points particuliers

Les carcasses de voitures ou autres véhicules sont interdites.

3.14 Publicité / sponsoring

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdits (sauf nom caricaturé, l'humour reste de mise). Si l'organisateur a passé un accord avec un sponsor imposant l'apposition de publicité sur le tsaroulet, le pilote est dans l'obligation de l'accepter. L'organisateur se réserve le droit de faire figurer des sponsors sur les dossards.

3.15 Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos de la course.

4. Déguisement

Tout en veillant à respecter le point 2.2 concernant les vêtements des pilotes et co-pilotes, les déguisements sont vivement conseillés.

5. Inscriptions

L'âge minimum pour participer à la course est de 7 ans.

Tout concurrent de moins de 14 ans doit être accompagné d'un adulte.

Pour valider son inscription, il faut :

- Joindre le bulletin d'inscription rempli correctement ;
- Avoir une autorisation parentale (signature sur le bulletin) pour les personnes de moins de 18 ans ;
- Disposer d'une assurance responsabilité civile (demander une attestation à votre assureur et nous la fournir) ;

Les différents documents doivent nous parvenir dans les délais. Les inscriptions le jour de la course sont impossibles. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.

En cas d'un nombre trop important de participants, les organisateurs pourront limiter ou fermer les inscriptions avant le délai prévu. Nous vous conseillons donc de vous inscrire rapidement sans attendre, les inscriptions étant validées par ordre de réception (à condition que l'inscription comporte tous les éléments).

Le paiement de l'inscription s'effectue lors du contrôle technique du véhicule, le jour de la course.

6. Déroulement de la course

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée. Aucune course entre tsaroulets n'est autorisée simultanément. La course se déroulera sur plusieurs manches. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier un tsaroulet qui ne serait pas jugé fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches ou si les candidats ont un comportement ou un état physique non approprié à l'esprit de la journée. Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscriptions.

Des prix seront décernés aux participants en fonction de leur chronomètre. D'autres récompenses pourront être décernées.

Une zone « place de fête », restauration et buvettes sera organisée afin d'accueillir les spectateurs et vos familles. Des buvettes itinérantes seront prévues le long du parcours vous permettant de vous ravitailler.

Chaque participant est tenu de remplir l'inscription, lire et approuver le règlement, et s'engage à le respecter.

Sembrancher, décembre 2021

Et que tsaroule à fond !